Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260415-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 18 avril 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Tugdual GATTÉ, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : sans objet
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Corinne FARGUES est nommée secrétaire de séance.

ADHESION AU GDSA56 (GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DU MORBIHAN) D 2026-04-15

Le GDSA 56 compte 688 adhérents qui sont tous apiculteurs, avec à sa tête un conseil d'administration composé de 15 membres. Il a pour but de promouvoir la santé de l'abeille et d'apporter les connaissances à ses adhérents afin d'exploiter leurs ruchers dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Pour ce faire l'association :

- Dispose d'un vétérinaire conseil et de l'appui de techniciens sanitaires apicoles chargés d'accompagner et de conseiller ses apiculteurs sur l'état sanitaire de leurs ruchers.
- Assure une information technique sur la lutte contre le varroa, participe aux tests d'efficacité des traitements et organise la mise à disposition des produits de traitement.
- Exploite un Rucher Ecole à Kerplouz (Auray) et y dispense des formations aux adhérents.
- Réalise 2 assemblées par an afin de communiquer des informations et créer de la convivialité entre les adhérents.
- Participe au réseau de surveillance du Frelon Asiatique dans le département du Morbihan.

L'adhésion au GDSA56 permettra à la commune d'acheter des pièges à frelons asiatiques à un prix préférentiel. L'adhésion annuelle pour 2026 est de 21 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au GDSA56.

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Corinne FARGUES

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal